RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 08904
Numéro SIREN : 314 503 996
Nom ou dénomination : ABC-LIV

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 123344

20211233442020

DATE DEPOT : 22/10/2021

N° DE DEPOT : 123344

N° GESTION : 1978B08904

N° SIREN : 314503996

DENOMINATION : ABC-LIV

ADRESSE : 2 bis rue Dupont-de-l'Eure 75020 Paris

MILLESIME : 2020

LP59680761

A3L CONSULTING

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
366 Ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

R.C.S : 314 503 996



DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **823,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 610,97** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 434,89** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 434,89** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 434,89** Euros.

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **823,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 610,97** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 434,89** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 434,89** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 434,89** Euros.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

Radhouane ALLALA

A3L CONSULTING

E.U.R.L. au capital de *1 000,00* Euros
Siège social :
366 Ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

R.C.S : 314 503 996

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2021

Au siège social,
Le *30/06/2021*,
A 16 heures,

Monsieur Radhouane ALLALA, détenant 100 parts sociales,
Associé unique de la société A3L CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Radhouane ALLALA, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **823,92** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **823,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 610,97** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 434,89** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 434,89** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 434,89** Euros.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 4

L'associé unique décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 52 800,00 Euros annuel, à compter du 01/01/2020.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Radhouane ALLALA



A3L CONSULTING

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

ACTIF

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice précédent Net	%
			Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	2 082	1 507	575	1,69	1 199	2,48
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	***2 082***	***1 507***	***575***	1,69	***1 199***	2,48
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	28 272		28 272	83,30	33 600	69,63
Autres créances					361	0,75
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	5 093		5 093	15,01	13 097	27,14
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***33 365***		***33 365***	98,31	***47 058***	97,52
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**35 447**	**1 507**	**33 940**	100,00	**48 257**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	**1 000**	2,95	**1 000**	2,07
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,29	100	0,21
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 611	7,69	1 348	2,79
Résultat de l'exercice	**824**	2,43	**1 263**	2,62
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***4 535***	13,36	***3 711***	7,69
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	190	0,56	2 160	4,48
Autres dettes	29 215	86,08	42 387	87,84
Produits constatés d'avance				
DETTES	***29 405***	86,64	***44 547***	92,31
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***33 940***	100,00	***48 257***	100,00

Pour copie certifiée conforme

Radhouane ALAYA

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exportation	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12) Variation	%
Ventes de marchandises **Production vendue biens** **Production vendue services**		85 860	100,00	134 080	100,00	-48 220	-35,95
Chiffres d'Affaires Nets		***85 860***	100,00	***134 080***	100,00	***-48 220***	-35,95
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits				3	0,00	-3	-100,00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***85 860***	100,00	***134 083***	100,00	***-48 223***	-35,96
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		8 625	10,05	12 254	9,14	-3 629	-29,60
Impôts, taxes et versements assimilés		77	0,09	77	0,06		0,00
Rémunérations du personnel		52 800	61,50	86 400	64,44	-33 600	-38,88
Charges sociales		22 591	26,31	33 264	24,81	-10 673	-32,08
Dotations aux amortissements		624	0,73	448	0,33	176	39,29
Dotations aux provisions							
Autres charges		173	0,20	153	0,11	20	13,07
Total des charges d'exploitation		***84 890***	98,87	***132 597***	98,89	***-47 707***	-35,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***970***	1,13	***1 486***	1,11	***-516***	-34,71
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***970***	1,13	***1 486***	1,11	***-516***	-34,71
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		146	0,17	223	0,17	-77	-34,52
Total des Produits		***85 860***	100,00	***134 083***	100,00	***-48 223***	-35,96
Total des Charges		***85 036***	99,04	***132 820***	99,06	***-47 784***	-35,97
RÉSULTAT NET		***824*** *Bénéfice*	0,96	***1 263*** *Bénéfice*	0,94	***-439***	-34,75
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 939,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 823,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/07/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Pour copie certifiée conforme

Rachouane ALLALA

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le réglement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 082 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*2 082*			*2 082*
Immobilisations financières				
TOTAL	*2 082*			*2 082*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 507 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*882*	*624*		*1 507*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*882*	*624*		*1 507*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de bureau et informatiqu	*2 082*	*1 507*	*575*	*Non amortiss.*
TOTAL	*2 082*	*1 507*	*575*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 28 272 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*28 272*	*28 272*	
TOTAL	*28 272*	*28 272*	

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 29 405 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*12 574*			
Fournisseurs	*190*			
Dettes fiscales & sociales	*16 641*			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*29 405*			

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 85 860 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*85 860*	*100,00 %*
TOTAL	*85 860*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 146 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*970*		*970*
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	*970*	*146*	*824*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A3L CONSULTING
E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
366 Ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

R.C.S : 314 503 996

Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de PARIS
1 Quai de la Corse
75198 PARIS CEDEX 04

Le 11/10/2021

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2020

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2020,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Associé unique et la décision votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

Radhouane ALLALA

A3L CONSULTING

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
366 Ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

R.C.S : 314 503 996

DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **823,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 610,97** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 434,89** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 434,89** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 434,89** Euros.

DEUXIEME DECISION

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **823,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 610,97** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 434,89** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 434,89** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 434,89** Euros.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

Radhouane ALLAGA

A3L CONSULTING

E.U.R.L. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social :
366 Ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

R.C.S : 314 503 996

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/06/2021

Au siège social,
Le 30/06/2021,
A 16 heures,

Monsieur Radhouane ALLALA, détenant 100 parts sociales,
Associé unique de la société A3L CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 1 000,00 Euros.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Radhouane ALLALA, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **823,92** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice** de **823,92** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 610,97** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **3 434,89** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **3 434,89** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **3 434,89** Euros.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 4

L'associé unique décide de modifier la rémunération du gérant pour la porter à 52 800,00 Euros annuel, à compter du 01/01/2020.

Cette décision est adoptée.

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Radhouane ALLALA



A3L CONSULTING

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	2 082	1 507	575	1,69	1 199	2,48
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	***2 082***	***1 507***	***575***	1,69	***1 199***	2,48
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	28 272		28 272	83,30	33 600	69,63
Autres créances					361	0,75
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	5 093		5 093	15,01	13 097	27,14
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	***33 365***		***33 365***	98,31	***47 058***	97,52
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**35 447**	1 507	**33 940**	100,00	**48 257**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	**1 000**	2,95	**1 000**	2,07
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,29	100	0,21
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 611	7,69	1 348	2,79
Résultat de l'exercice	***824***	2,43	**1 263**	2,62
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***4 535***	13,36	***3 711***	7,69
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	190	0,56	2 160	4,48
Autres dettes	29 215	86,08	42 387	87,84
Produits constatés d'avance				
DETTES	***29 405***	86,64	***44 547***	92,31
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***33 940***	100,00	***48 257***	100,00

Pour copie certifiée conforme

Gérant
Rathouane ALLALA

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services		85 860	100,00	134 080	100,00	-48 220	-35,95
Chiffres d'Affaires Nets		***85 860***	100,00	***134 080***	100,00	***-48 220***	-35,95
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits				3	0,00	-3	-100,00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		***85 860***	100,00	***134 083***	100,00	***-48 223***	-35,96
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		8 625	10,05	12 254	9,14	-3 629	-29,60
Impôts, taxes et versements assimilés		77	0,09	77	0,06		0,00
Rémunérations du personnel		52 800	61,50	86 400	64,44	-33 600	-38,88
Charges sociales		22 591	26,31	33 264	24,81	-10 673	-32,08
Dotations aux amortissements		624	0,73	448	0,33	176	39,29
Dotations aux provisions							
Autres charges		173	0,20	153	0,11	20	13,07
Total des charges d'exploitation		***84 890***	98,87	***132 597***	98,89	***-47 707***	-35,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		***970***	1,13	***1 486***	1,11	***-516***	-34,71
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		***970***	1,13	***1 486***	1,11	***-516***	-34,71
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		146	0,17	223	0,17	-77	-34,52
Total des Produits		***85 860***	100,00	***134 083***	100,00	***-48 223***	-35,96
Total des Charges		***85 036***	99,04	***132 820***	99,06	***-47 784***	-35,97
RÉSULTAT NET		***824*** *Bénéfice*	0,96	***1 263*** *Bénéfice*	0,94	***-439***	-34,75
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 33 939,93 E.

La résultat net comptable est un bénéfice de 823,92 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/07/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Pour copie certifiée conforme

Gérant
Radhouane ALLALA

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 082 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*2 082*			*2 082*
Immobilisations financières				
TOTAL	*2 082*			*2 082*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 507 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*882*	*624*		*1 507*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*882*	*624*		*1 507*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel de bureau et informatiqu	*2 082*	*1 507*	*575*	*Non amortiss.*
TOTAL	*2 082*	*1 507*	*575*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 28 272 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*28 272*	*28 272*	
TOTAL	*28 272*	*28 272*	

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 29 405 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*12 574*			
Fournisseurs	*190*			
Dettes fiscales & sociales	*16 641*			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*29 405*			

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 85 860 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*85 860*	*100,00 %*
TOTAL	*85 860*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 146 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*970*		*970*
Résultat financier			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	*970*	*146*	*824*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.